



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1462

Désignation de personnalités qualifiées au sein du conseil d'administration de l'EPCC Musée des Confluences

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 27 JANVIER 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 FEVRIER 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : M. GODINOT Sylvain

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MAES (pouvoir à M. VASSELIN), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme TOMIC), Mme DE MONTILLE (pouvoir à Mme CROIZIER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1462 - DESIGNATION DE PERSONNALITES QUALIFIEES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC MUSEE DES CONFLUENCES (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 janvier 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I - Contexte :

L'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Musée des Confluences a été créé entre la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et l'École normale supérieure (ENS) de Lyon par arrêté préfectoral n° 18-401 du 27 novembre 2018, en remplacement de l'EPCC initialement créé par arrêté préfectoral du 2 avril 2014.

Le Musée a pour objet de "conter et raconter la terre des hommes depuis les origines, ainsi que l'évolution, les rêves et les interrogations des sociétés dans le temps et l'espace". Il constitue un "lieu de convergence des savoirs, un musée thématique et transdisciplinaire qui convie et associe les recherches les plus récentes dans les domaines des sciences, et des techniques, de l'archéologie et de l'ethnologie, de la muséographie et de la médiation des savoirs."

Le Musée des Confluences a accueilli près de 4.5 millions de visiteurs en 7 ans, ce qui le place au 1er rang des musées français hors Paris, devant le Musée du Louvre-Lens, le Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MuCEM) de Marseille et le Centre Pompidou-Metz.

Le Musée propose 4 expositions permanentes et 4 à 5 expositions temporaires par an à raison d'une nouvelle exposition temporaire ouverte par trimestre. Ses collections comptent plus de 3 500 000 objets et s'enrichissent régulièrement du fruit de donations prestigieuses. Il développe une activité intense et régulière d'actions culturelles dans l'objectif de le rendre accessible à tous les publics et contribue, par ailleurs, à divers programmes de recherche en France et dans le Monde.

En 2020, les visiteurs du Musée sont à 36 % originaires de la Métropole tandis que les visiteurs internationaux représentent 6% du total des visiteurs. Le Musée des Confluences remplit les missions permanentes qui sont imparties aux "musées de France" par les articles L 441-1 et suivants du code du patrimoine. Il satisfait aux conditions auxquelles l'attribution de l'appellation musée de France est subordonnée.

II - Modalités de représentation :

Conformément à l'article 7 de ses statuts, le conseil d'administration du musée comprend au total 24 membres répartis de la manière suivante :

- 12 représentants élus de la Métropole,
- 2 représentants de l'ENS,
- 1 représentant élu de la Ville de Lyon
- le Maire de Lyon ou son représentant,

- 2 représentants élus du personnel,
- 6 personnalités qualifiées dans les domaines de compétence de l'établissement public dont le représentant de l'Université de Lyon désigné par la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE).

Par délibération 2020/22 du Conseil Municipal du 30 juillet 2020, la Ville de Lyon a procédé à la désignation de son représentant au sein du conseil d'administration du Musée des Confluences.

Concernant les personnalités qualifiées, l'article 7 des statuts du musée précise que les 3 personnes publiques membres de l'établissement (Métropole, Ville de Lyon et ENS) doivent désigner conjointement 5 personnalités qualifiées dont 2 représentants de musées pour siéger au sein du conseil d'administration du Musée des Confluences pour une durée de 3 ans renouvelable.

Par délibération 2018/4379 du Conseil Municipal du 17 décembre 2018, la Ville de Lyon a désigné, conjointement, en tant que personnalités qualifiées :

- Camille Pisani, directrice générale de l'Institut royal des sciences naturelles de Belgique,
- Bruno Maquart, président d'Universcience,
- Hubert Guimet, arrière-petit-fils d'Emile Guimet, conseiller métropolitain de 2015 à 2020, Maire de Fleurieu de 1995 à 2020, membre du CA du Musée National des Arts Asiatiques Guimet de 2010 à 2017,
- Hervé Laurent, ancien président du club d'entreprises du Musée des Confluences, ancien président du Gil-Medef Lyon-Rhône, fondateur de Deloitte, ancien président du groupe Alliade,
- Yannick Lintz, directrice du département des arts de l'Islam au Musée du Louvre ;

Par délibération 2020/366 du Conseil Municipal du 17 décembre 2020, suite à la démission de Madame Camille Pisani, personnalité qualifiée, monsieur Antoine de Riedmatten, président d'In Extenso, président du fonds de dotation du Musée des Confluences, a été désigné conjointement, comme personnalité qualifiée au sein du conseil d'administration du Musée des Confluences pour une durée de 3 ans renouvelable.

Les mandats de Bruno Maquart, Hubert Guimet, Hervé Laurent, Yannick Lintz arrivent à leur terme. Il est proposé de se prononcer sur le renouvellement du mandat de ces 4 personnalités qualifiées au sein du conseil d'administration du Musée des Confluences pour une durée de 3 ans renouvelable.

Oui l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville
- Vie étudiante ;

DELIBERE

Bruno Maquart, Hubert Guimet, Hervé Laurent et Yannick Lintz sont conjointement désignés avec la Métropole de Lyon et l'ENS de Lyon, en tant que personnalités qualifiées, pour une durée de 3 ans renouvelables, au sein du conseil d'administration de l'EPCC Musée des Confluences.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET